

Séance  
ordinaire du 5  
décembre 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS DE DÉCEMBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À COMPTER DE 20 H À  
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À  
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Sept (7) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrison, directeur général et greffier adjoint et monsieur Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérémie Ouellet et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

22.12.637

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA  
SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.12.638

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 7 et 21 novembre et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2022.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

⌘ Comptes réguliers : 263 268.59 \$

⌘ Comptes préautorisés : 848 621.73 \$

**ADMINISTRATION**

5. Demande d'aide financière au Gouvernement du Québec en vue d'atténuer les impacts inflationnistes.
6. Adoption d'un procès-verbal de correction.

**FINANCES**

7. Autorisation de renouvellement d'adhésion à Éco Mitis.

8. Autorisation des demandes de changements DC-A-07 à DC-A-13 dans le cadre du projet de réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.

9. Autorisation de versement de dons.

### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

10. Autorisation d'embauche d'un pompier à temps partiel.

### **LOISIRS**

11. Autorisation de la demande de changements no 7 dans le cadre du projet du réaménagement du Parc Richelieu.

12. Recommandation de paiement no 4 — réaménagement du Parc Richelieu.

13. Autorisation de pont payant au profit du club de natation les Espadons-Paraxion.

14. Autorisation de renouvellement du contrat avec CIMCO Réfrigération.

15. Autorisation de prêt de matériel.

16. Autorisation d'achat d'un conditionneur.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

17. Résolution pour conclure une entente intermunicipale pour faire un appel d'offres commun pour le ramonage des cheminées.

### **TRAVAUX PUBLICS**

18. Adjudication d'un contrat pour la fourniture des produits pétroliers 2023.

### **URBANISME**

19. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 16 novembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

20. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1221, boulevard Jacques-Cartier

21. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 41-43, rue St-Anne.

22. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1339, rue Dandonneau.

23. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 2002-2004-2006-2008-2010-2012-2014-2016, avenue Jennifer-Lelièvre.

24. Affaires nouvelles.

25. Acceptation de proposition de services déposée à la Ville de Mont-Joli par la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de La Mitis.

26. Période de questions.

27. Clôture et levée de l'assemblée.

22.12.639

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 7 ET 21 NOVEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 7 et 21 novembre et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 7 novembre 2022 à 20 h en sa forme et sa teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 21 novembre 2022 à 20 h en sa forme et sa teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 29 novembre 2022 à 19 h 30 en sa forme et sa teneur.

22.12.640

#### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité :

- ✎ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 263 268.59 \$ ;
- ✎ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 848 621.73\$.

#### **ADMINISTRATION**

22.12.641

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN VUE D'ATTÉNUER LES IMPACTS INFLATIONNISTES**

**CONSIDÉRANT** les impacts directs, indirects et difficiles de la pandémie covidienne, des conflits géopolitiques, des incertitudes économiques et des soubresauts inflationnistes sur le portefeuille des contribuables, sur les finances des municipalités ainsi que sur leur capacité de livrer les services de base et de proximité à moindres coûts;

**CONSIDÉRANT QUE** les impacts actuels et futurs sont accentués, voire aggravés, par la pénurie de la main-d'œuvre, l'augmentation des coûts des matières premières et par les retards des livraisons tout secteur d'activité confondu;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les rôles et fonctions des gouvernements, élus démocratiquement dans les sociétés démocratiques telles que le Québec et le Canada, consistent à atténuer le fardeau de l'inflation sur le pouvoir d'achat des contribuables tout comme sur la capacité financière des institutions publiques municipales qui agissent à titre de gouvernement de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte que nous connaissons toutes et tous, il serait difficile et inadéquat de taxer davantage et toujours les mêmes parties prenantes;

**CONSIDÉRANT QUE** le pacte fiscal conclu entre le gouvernement du Québec et les municipalités n'a pas prévu des mesures d'atténuation, de rattrapage et/ou de correction en cas de forces majeures et exceptionnelles (lourde inflation, conflits géopolitiques qui perdurent, pénurie de la main-d'œuvre, incertitudes économiques induites et exceptionnelles; déséquilibre géopolitique mondialisé, etc.);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli interpelle directement le premier ministre du Québec, M. François Legault, afin qu'il examine la possibilité de fournir une aide financière ponctuelle aux municipalités afin que ces dernières maintiennent un niveau de taxation raisonnable vis-à-vis leurs contribuables;

**QUE** la Ville de Mont-Joli juge qu'une aide financière (aide ponctuelle aux municipalités APM) dans un contexte inflationniste accablant, de conflits géopolitiques et de pénurie de la main-d'œuvre, etc. garantira le développement des territoires sans biaiser les capacités financières immédiates institutionnelles ni le pouvoir d'achat des contribuables et parties prenantes;

**QUE** la Ville de Mont-Joli interpelle l'ensemble des protagonistes d'appuyer la présente résolution à commencer par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), les Communautés métropolitaines de Montréal et Québec (CMM et CMQ);

**QUE** la présente résolution soit transmise au bureau du premier ministre du Québec, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés des territoires et aux autres forces vives : Fédération québécoise des municipalités (FQM), Union des municipalités du Québec (UMQ), Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

22.12.642

### **ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de correction déposé par la greffière pour le règlement 2020-1436.

### **FINANCES**

22.12.643

### **AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À ÉCO MITIS**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à l'organisme Éco Mitis, et ce, au montant de 500\$.

22.12.644

### **AUTORISATION DES DEMANDES DE CHANGEMENTS DCA-07 À DCA-13 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les demandes de changement suivantes :

• DC-A-07	Démolition et fini salle d'attente	1322.66\$
• DC-A-08	Fini plancher salle du conseil	5 582.50\$
• DC-A-09-R1	Ajout emboitement gypse	3 095.03\$
• DC-A-10	Cloison salle de pause	2 486.30\$
• DC-A-11	Fenêtre, insonorisation et bureau accueil	1 012.46\$
• DC-A-12	Géotextile sous l'entrée principale	(1 386.24\$)
• DC-A-13	Fond de clouage panneau électrique	1 380.21\$

22.12.645

### **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Fondation de la santé de La Mitis	Concert bénéfice	4 billets (100\$)
Association hockey mineur Mont-Joli	Campagne financement M13 BB (participation tournoi International Pee-Wee de Québec)	200\$

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

22.12.646

### AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Denis Bélanger au poste de pompier à temps partiel avec la restriction de ne pas entrer à l'intérieur des bâtiments tant que la formation de celui-ci ne sera pas complète. Monsieur Bélanger entrera en fonction le 6 décembre et sera assujéti à la convention collective du syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli.

## LOISIRS

22.12.647

### RATIFICATION DE LA DEMANDE DE CHANGEMENTS NO 7 DANS LE CADRE DU PROJET DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la demande de changements no 7 comportant les éléments suivants :

• DDC ING 03	Ajout d'un hauban	2 265.38\$
• DDC ING 12	Douche extérieure	166.83\$
• DDC ING 15	Configuration des équipements de distribution électrique	872.79\$

Pour un montant total de 3305\$ plus les taxes.

22.12.648

### RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4 — RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU

*Item retiré.*

22.12.649

### AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE NATATION LES ESPADONS-PARAXION

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de natation Les Espadons Paraxion à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 13 mai 2023 de 9 h à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

22.12.650

### AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC CIMCO RÉFRIGÉRATION

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat avec la compagnie Cimco Réfrigération au montant de 6 499.80\$ plus les taxes. Par la même résolution, le conseil autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ledit contrat.

22.12.651

### AUTORISATION DE PRÊT DE MATÉRIEL

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de 50 barrières anti-émeute au comité organisateur de la 57<sup>e</sup> finale des jeux du Québec qui aura lieu à Rimouski du 21 au 29 juillet 2023.

22.12.652

#### **AUTORISATION D'ACHAT D'UN CONDITIONNEUR**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un conditionneur pour la zamboni à la firme Robert Boileau inc., et ce, au montant de 17 148.75\$ taxes incluses

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

22.12.653

#### **RÉSOLUTION POUR CONCLURE UNE ENTENTE INTER MUNICIPALE POUR FAIRE UN APPEL D'OFFRES COMMUN POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général de la Ville de Mont-Joli, à signer pour et au nom de la municipalité une entente afin de faire un appel d'offres commun pour le ramonage des cheminées. Les municipalités participantes à cet appel d'offres commun, sont; Mont-Joli, Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne-D'Arc, Grand-Métis, Padoue et Price.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

22.12.654

#### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PÉTROLIERS 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture des produits pétroliers pour l'année 2023

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont présenté une proposition à savoir :

- Harnois Énergies 484 330.81\$ taxes incluses
- Propulse Énergies 514 735.20\$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur des finances;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture de produits pétroliers à Harnois Énergies.

#### **URBANISME**

22.12.655

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 16 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de PIIA
- Trois demandes de dérogations mineures

22.12.656

#### **AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1221, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

*Item retiré.*

22.12.657

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
POUR LE 41-43, RUE STE-ANNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser les marges arrière et latérales du garage isolé existant ainsi que de cristalliser le droit acquis de la marge de recul avant du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce garage isolé possède une marge de recul arrière de 0,98 mètre et une marge de recul latérale de 0,51 mètre alors que le règlement exige 1 mètre puisqu'il ne comporte pas d'ouverture donnant sur la ligne de terrain;

**CONSIDÉRANT** la marge de recul avant de cette habitation centenaire de 3,39 mètres alors que le règlement exige un minimum de 4 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage isolé a été construit en 1983 et que les normes d'implantation exigées à l'époque sont différentes du règlement de zonage actuel;

**CONSIDÉRANT QUE** la mandataire souhaite cristalliser le droit acquis de son immeuble centenaire et régulariser l'ensemble des éléments dérogatoires apparaissant sur le certificat de localisation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 17 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

22.12.658

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
POUR LE 1339, RUE DANDONNEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les mandataires ont déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation de la galerie avant ayant une marge de recul avant d'environ 3,55 mètres alors que le règlement de zonage exige une marge de recul avant minimale de 4 mètres puisqu'une galerie ne doit pas excéder 2 mètres à l'intérieur de toutes marges de recul;

**CONSIDÉRANT QUE** cette galerie avant permettant d'accéder à l'intérieur de la maison fut construite initialement lors de la construction du bâtiment principal en 1983;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de cette galerie avant possède une marge de recul avant similaire aux autres galeries avant existantes dans le voisinage immédiat;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble est constitué d'un terrain d'angle et qu'il borne à un cul-de-sac composé d'un mur de soutènement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 17 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure.

22.12.659

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 2002-2004-2006-2008-2010-2012-2014-2016, AVENUE JENNIFER-LELIÈVRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 2545-0024 Québec inc. et monsieur André Gendron ont déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation des galeries avant et arrière de ces habitations unifamiliales en rangée;

**CONSIDÉRANT QUE** ces galeries avant et arrière sont à une distance de 0 mètre du voisin limitrophe, et ce, dans l'axe de prolongement du mur coupe-feu alors que le règlement de zonage en vigueur exige une distance minimale d'un mètre de la ligne de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de cette galerie avant possède une marge de recul avant similaire aux autres galeries avant existantes dans le voisinage immédiat;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit de deux (2) séries de quatre (4) habitations unifamiliales en rangées et que chacune de ses habitations veut préserver la disposition identique des pièces intérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 17 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure.

**AFFAIRES NOUVELLES**

22.12.660

**ACCEPTATION DE PROPOSITION DE SERVICES DÉPOSÉE À LA VILLE DE MONT-JOLI PAR LA CAISSE DES JARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de service financier avec la Caisse Desjardins de Mont-Joli- Est de La Mitis se termine le 31 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE DESJARDINS ENTREPRISE** nous a soumis une proposition de services pour les trois (3) prochaines années;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services qui a été déposée à la Ville de Mont-Joli par Desjardins entreprises pour la Caisse Desjardins de Mont-Joli –Est de la Mitis pour les années 2023, 2024, 2025, et d'autoriser le directeur général, monsieur Joël Harrisson et le trésorier, monsieur Steve Corneau à signer l'offre de service.

22.12.661

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Gaétan Morissette demande qui est le président de la Chambre de commerce et industrie?

Monsieur Soucy lui répond qu'il s'agit d'Olivier Fortin.

Monsieur Morissette demande pourquoi la Ville ne fait pas une démarche pour qu'il y ait un train touristique?

Monsieur Soucy répond que le chemin de fer est privé et que la meilleure personne pour répondre à cette question serait le maire de la Ville de New-Richmond.

Monsieur Morissette demande pourquoi Mont-Joli n'a pas un bureau des douanes?

Monsieur Soucy répond que la Régie de l'aéroport travaille ce dossier et qu'elle est en attente d'une réponse en 2023.

Monsieur Morissette mentionne qu'il y a du bois coupé près de l'aéroport et que rien n'a été ramassé.

Monsieur Soucy mentionne que cette coupe sera ramassée et que s'en suivra une phase de plantation d'épinettes.

Monsieur Morissette remet la photo d'une remorque qui se stationne dans la rue Gendron.

Monsieur Bérard Dupéré fait part de ses récriminations auprès du conseil concernant les activités cédulées en même temps que les concerts de la chorale.

Monsieur Soucy invite monsieur Dupéré à en discuter en dehors de la séance du conseil.

Monsieur Réjean Demers demande en quoi consiste l'achat pour l'amphithéâtre?

Monsieur Soucy répond qu'il s'agit d'un conditionneur pour la zamboni et que ceci permettra de resurfer la glace complètement.

Monsieur Roger Boudreau fait mention qu'il appui monsieur Dupéré dans certains de ses propos.

**22.12.662**

#### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 07 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé, OMA  
Greffière